

# ELECTIONS MUNICIPALES DES 15 ET 22 MARS 2026

## Liste « Agir ensemble pour Folembrey »

[Retrouvez-nous nous sur \*\*www.electionfolembrey.fr\*\*](http://www.electionfolembrey.fr)

### FICHE 04 « Eau potable et assainissement »

Constat:	<p>Concernant l'eau potable, fort heureusement la totalité de commune est desservie, mais il reste des problèmes à régler tels que le renouvellement de canalisations fuyardes et des compteurs d'eau qui se périment. La présence de fuites pénalise l'usager qui doit payer, via sa facture, une taxe supplémentaire.</p> <p>Par ailleurs, la commune de Folembrey dispose de deux systèmes d'assainissement sur son territoire, un assainissement collectif et un non collectif.</p> <p>Environ la moitié de la population est couverte par l'assainissement collectif en gravitaire, c'est-à-dire sans avoir recours à de grosses pompes de relevage pour envoyer les eaux usées à la station d'épuration.</p> <p>L'autre moitié est soumise à l'assainissement collectif avec obligation d'équiper son habitation avec un équipement coûteux qui doit être contrôlé périodiquement. La réglementation en vigueur évoluant sans arrêt, les contrôles sont systématiquement négatifs ce qui engendre des mécontentements.</p> <p>La gestion de l'eau et l'assainissement a été déléguée à SUEZ pour des durées respectives de 10 ans pour l'eau (fin en 2032) et 10 ans pour l'assainissement (fin en 2035).</p>
Ce que nous nous engageons à faire	<p>Concernant l'eau potable, l'entretien, la réparation des fuites relève de SUEZ qui doit le faire sans participation directe de l'usager, le coût étant englobé dans la part revenant à la société sur la facture d'eau.</p> <p>SUEZ doit aussi, chaque année un renouvellement de canalisation de 150 mètres linéaires que nous veillerons à utiliser en privilégiant les rues dont la route doit également être refaite afin d'éviter d'endommager en plus l'existant.</p> <p>La situation de l'assainissement est éminemment plus compliquée.</p> <p>La volonté de notre liste est de couvrir l'ensemble de la commune en assainissement collectif, toutefois, cette volonté a pour principale limite le coût de travaux et l'envoi des eaux usées vers la station d'épuration qui ne se trouve pas au point le plus bas de la commune. De plus la station d'épuration actuelle a déjà plus de 45 ans. Or, la durée de vie d'un tel équipement est juste en moyenne de 40 ans.</p> <p>Une réflexion d'ensemble doit donc être menée afin de connaître un coût global d'opération et de le financer au mieux.</p> <p>Notre volonté serait de créer un équipement global dans le point le plus bas de folembrey et d'y transférer progressivement les eaux usées des rues non encore reliées à l'assainissement collectif. Ces eaux pourraient ensuite être remontées via des pompes de relevage vers la station d'épuration actuelle.</p>

	<p>Pour ce faire, des études de faisabilité doivent être lancées permettant de dimensionner le réseau restant à relier, estimer un coût et rechercher des financements auprès de l'Etat et de l'agence de l'eau.</p> <p>En dehors de ces projets d'ensemble et très couteux, nous envisageons également les réfections suivantes des rues en gravitaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La rue des Hautes Avesnes (assainissement et voirie)</li> <li>- La rue Mortier (voirie)</li> </ul>
Planning	Pendant toute la durée du mandat soit 6 ou 7 ans voir un autre mandat selon les coût et financements obtenus.
Coûts	<p>Les études sur la mise en place d'un système d'assainissement collectif généralisé sont en cours de chiffrage.</p> <p>Les travaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La rue des Hautes Avesnes (assainissement et voirie) : ....330 000 €           <ul style="list-style-type: none"> <li>o Subventions attendues.....165 000 €</li> </ul> </li> <li>- La rue Mortier (voirie) coût en cours de chiffrage .....100 000 €           <ul style="list-style-type: none"> <li>o Subventions APV : .....15 000 €</li> </ul> </li> </ul>
Avantages	

Fiche programme « Liste Agir ensemble pour Folembray » - 29/12/2025